

« Deux milliards pour inscrire rapidement nos bâtiments scolaires dans une transition énergétique »

GÉRALD VANBELLINGEN

Pour *Entrées libres*, **Frédéric Daerden** revient sur quelques dossiers importants de l'enseignement dont les plans exceptionnels de rénovation des bâtiments scolaires ou l'évaluation des enseignants. Le ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoque également son propre parcours scolaire, ChatGPT ou encore sa volonté d'offrir des repas gratuits dans les écoles pour lutter contre les inégalités sociales.

Frédéric Daerden, en tout, plus de deux milliards d'euros seront investis dans les bâtiments scolaires au cours des prochaines années. Comment expliquer ce besoin d'une telle somme ?

« Quand je suis devenu ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai pu voir sur le terrain à quel point les besoins étaient énormes. Avec de vraies passoires énergétiques, quels que soient les réseaux. Une situation héritée de 20 années de sous-investissement en la matière contre laquelle j'ai voulu réagir en lançant ce plan d'investissement exceptionnel avec ce fameux milliard d'euros à disposition. Qui avec l'effet de levier (35% à charge des PO des demandeurs) pourra atteindre la barre du milliard et demi. Ensuite, il y a eu les 269 millions d'euros venus du plan de relance européen, soit près de 410 millions avec l'effet de levier. Deux milliards au total qui nous permettront d'inscrire rapidement nos bâtiments scolaires dans la transition climatique et énergétique que nous devons tous pouvoir assumer. Sans oublier que ces investissements – plus que nécessaires – permettront à nos élèves et enseignants d'apprendre dans de bien meilleures conditions. »

Les fonds européens sont assortis de conditions : que les travaux soient finis d'ici fin 2026. Ne craignez-vous pas des projets hors-délais ?

« En tout, nous avons retenu 149 dossiers parmi les plus qualitatifs (sur près de 600 candidatures, NDLR). Mais aussi des dossiers déjà suffisamment prêts pour qu'ils puissent être réalisés dans le timing imparti, dans le but de limiter ces risques. Mais pour autant, il est presque sûr que certains projets n'aboutiront

pas. Ma crainte serait qu'il y en ait de trop. Ce qui ne nous permettrait pas de pouvoir utiliser l'ensemble des fonds européens. Une crainte toutefois assez faible. Car si on a retenu 149 dossiers et que certains sont annulés suffisamment tôt, ils pourront être facilement remplacés. Mais il faut évidemment rester très attentif. »



Ces fonds européens ont déjà été rabetés de 50 millions environ. Une somme facile à trouver au vu de la situation financière de la FWB ?

« Notre décret prévoit la somme de 269 millions à la base. L'enveloppe a été rabetée, mais des moyens complémentaires pourraient être mis à disposition par la Fédération. Des moyens qui sont déjà identifiés – donc il n'y a rien à craindre de ce côté-là – même si ça ne veut pas dire qu'on en aura besoin pour autant. »

La Belgique respecte-t-elle finalement les deux derniers critères imposés par la Commission européenne pour pouvoir disposer de ces fonds ? (Traçabilité et soutenabilité budgétaire de la réforme des pensions).

« Il est clair que ça reste deux points d'interrogation qu'il faut clarifier. Mais deux points d'interrogation qui concernent la relation entre l'État belge et l'Europe. Et je reste évidemment confiant par rapport à notre capacité à finaliser tout cela, même si ce sont des thèmes essentiellement liés au fédéral. Et donc, entre guillemets, la balle n'est pas dans notre camp. Mais j'ose espérer que non seulement notre enveloppe globale ne sera pas impactée mais que l'enveloppe de la Fédération Wallonie-Bruxelles en particulier ne le sera pas non plus. Car perdre près de 5 milliards d'euros de financement européen pour tous nos projets, ce serait totalement inacceptable. »

Dans une hypothèse négative, est-ce un réel danger de voir des projets de rénovation tomber à l'eau ?

« Ce serait évidemment lourd à supporter pour les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais il n'y aurait, à mon avis, pas de conséquences pour les projets en cours dans nos écoles. Il faut vraiment être clair. Car même si au pire du pire du pire, il ne devait pas y avoir d'accord entre l'Europe et la Belgique, les projets ne tomberaient pas pour autant. En réalité, ça deviendrait un vrai problème de finances publiques de manière générale, mais qui devrait surtout impacter le fédéral. »

Par rapport au plan d'investissement exceptionnel, comment ce milliard sera-t-il investi ?

« Même s'il semble y avoir un bon consensus qui dépasse la majorité, le projet de décret doit encore être finalisé et ensuite passer au Parlement (l'interview a été réalisée mi-mars, NDLR). Ce qui est prévu pour le mois d'avril. Dans la foulée du vote, on devrait alors lancer un premier appel à projets de l'ordre de 300 millions d'euros destiné à l'enseignement obligatoire. Avec un second appel à projets pour l'enseignement supérieur non-universitaire de 200 millions qui serait lancé plus ou moins en même temps. Ensuite, 200 millions seraient prévus pour des appels à projets lors du premier trimestre 2024. Enfin, le solde sera disponible lors du dernier trimestre 2024. »

Que se passera-t-il après la mise en œuvre de ces deux milliards ?

« Au-delà de ces deux plans d'investissement, je veux également réformer les fonds dits historiques, qu'on allouait de manière traditionnelle aux bâtiments scolaires et qui ont été complétés au fur et à mesure des années. Soit environ 150 millions d'euros par an, mais dont la mise en œuvre prenait beaucoup de temps. L'idée, c'est de fusionner les différents programmes pour qu'on n'en ait qu'un seul par réseau pour qu'ils puissent mieux s'adapter aux demandes récurrentes des écoles. Et qu'ils soient par exemple davantage axés sur des bâtiments qui ne rentrent pas dans d'autres plans de rénovation. Une réforme qui est en cours de révision actuellement. J'ai promis de la passer en première lecture au gouvernement pour le mois de juin prochain. Avec l'idée que ça puisse aboutir cette année encore lors de la législature actuelle. » ■



©DR

« Mon seul échec à des élections : celles de délégué à la HEC Liège »

Vice-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Frédéric Daerden y a la charge de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et bien évidemment du Budget. Un attrait pour les chiffres que l'homme fort de Herstal (actuel bourgmestre empêché) cultive depuis tout petit. Car après des maternelles et primaires à Loncin, le village de son enfance, c'est à l'Athénée de Liège qu'il effectue ses humanités. « J'avais opté pour une option math fortes et sciences et j'étais plutôt bon élève, sans tomber dans le cliché du premier de classe isolé dans sa bulle », se souvient Frédéric Daerden. « Mon prof de math de l'époque m'avait encouragé à poursuivre des études d'ingénieur civil, mais j'avais déjà la vocation de faire du révisor d'entreprise, sans doute un peu influencé par mon père. »

Il prend alors la direction de Liège et de l'HEC pour obtenir sa licence en juin 1991. « Je me souviens qu'avec un ami, on voulait se présenter aux élections de délégué. On s'était dit qu'on allait y casser la baraque et finalement, on a été battus. Le seul échec à des élections comme se plaît à rappeler Xavier (Gonzalez, mon attaché de presse et chef de cabinet adjoint, NDLR), mais qui n'a pas complètement coupé mon élan (rires) ».

Après les années HEC, Frédéric Daerden se lance dans la vie professionnelle en tant que stagiaire réviseur. Le titre officiel, il l'obtiendra en 1995. « Je suis fier d'avoir prêté serment à 25 ans et quelques mois car j'étais alors le plus jeune réviseur d'entreprise – un record que je pense toujours détenir – car il faut être âgé de minimum 25 ans pour prêter serment. »

Une profession de réviseur d'entreprise qu'il complètera par deux agréments (ou spécialisations) : un mutuelliste et un autre dans les assurances. En 2006, alors qu'il devient bourgmestre de Herstal, il quitte alors le révisorat actif pour « se consacrer pleinement à la politique ». « C'est en 1995 que j'ai davantage voulu m'impliquer politiquement », conclut Frédéric Daerden. « En 1999, je devenais parlementaire wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la suppléance. En 2000, je devenais échevin des Finances et de la Citoyenneté à Herstal, avant d'être élu bourgmestre aux élections suivantes. »

Réélu bourgmestre en 2012, il est également devenu député européen en 2009, puis député fédéral en 2014 (réélu en 2019). Avant d'entrer au sein du gouvernement Jeholet de la FWB en 2019. ■ G.VBG

« Un travail législatif à effectuer sur ChatGPT pour en déterminer les lignes directrices d'une bonne utilisation à l'école »

ChatGPT, ce robot conversationnel d'un nouveau genre fait l'actualité depuis des mois. À votre avis, comment le monde de l'enseignement doit-il l'aborder ?

« Pour mieux en parler, on l'a tout d'abord testé. Et on lui a posé un certain nombre de questions. Comme sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les écoles. Et sa réponse a été assez bluffante. Car il a positionné l'intelligence artificielle comme un outil qui viendrait compléter la mission des enseignants. Mais en insistant bien sur l'importance pour les élèves d'interagir avec des enseignants en personne pour bénéficier d'une éducation de qualité. Assez bluffant. »

Ce serait ça la place de l'intelligence artificielle au sens large : un complément aux enseignants ?

« Je le pense oui. Mais en gardant bien à l'esprit les limites de tels outils, pour les envisager de manière critique. Une approche

et un esprit critique qu'il faut d'ailleurs cultiver chez les élèves comme chez les enseignants, mais pas uniquement vis-à-vis de ChatGPT. Car il faut aussi apprendre à se méfier de ce que l'on peut retrouver sur les réseaux sociaux, voire dans certains pseudos-médias. Et dans ce cadre, je pense que l'utilisation de ChatGPT peut avoir un vrai rôle : celui de susciter et/ou développer la démarche critique et de réflexion à l'école. Mais pour être sûr que ce rôle soit préservé, il doit y avoir un cadre éthique avec des lignes directrices d'utilisation. Et pour y arriver, il me semble nécessaire d'effectuer un vrai travail législatif en la matière. »

Nier son existence n'est donc pas une option ?

« Nier son existence ou faire en sorte qu'il soit marginalisé à l'école, ce serait à mon avis une erreur. C'est juste qu'à un moment donné, les étudiants et/ou les enseignants bénéficient de nouveaux outils qui peuvent développer leurs capacités de réflexion. Mais que l'outil de base reste justement cette capacité à réfléchir, de manière critique. Une capacité qu'il faut continuellement cultiver. » ■ G.VBG



©DR

« Rendre le projet pilote des repas gratuits dans les écoles plus structurel dès 2025-2026 »

Frédéric Daerden, quelles seraient les caractéristiques d'une école idéale ?

« Je crois qu'une école idéale, c'est un lieu d'apprentissage où les élèves peuvent acquérir des connaissances qui leur serviront tout au long de leur vie. Avec notamment, grâce au tronc commun, une sorte d'égalité des acquis au moment de s'engager dans la vie d'adulte pour permettre à tout un chacun de choisir la voie qui lui correspond. Une école idéale, c'est aussi pour moi une école ouverte sur son quartier, sur son environnement, son milieu de vie, etc. Une école entre guillemets ouverte sur le monde. C'est-à-dire un lieu d'épanouissement et d'émancipation qui doit être le moins cloisonné possible. »

En résumé, un lieu d'apprentissage, ouvert sur le monde et qui promeut l'égalité ?

« C'est un bon résumé. Mais il est important qu'il y ait aussi une forme d'égalité des chances et d'égalité sociale. Avec par exemple un accès à des repas gratuits. On va d'ailleurs passer de l'expérience pilote à une expérience plus récurrente via un décret que l'on va essayer de porter. Qui le cas échéant permettrait d'augmenter le nombre d'écoles dans lesquelles ces repas seraient gratuits. Et on a une enveloppe budgétaire de 27 millions. Tout cela va être traduit dans un décret. C'est important car cela

contribue aussi au bien-être général qui permet d'être dans de bonnes conditions de vie et d'apprentissage. Et pour certains, malheureusement, c'est une nécessité. »

Pouvez-vous nous en dire plus sur ce futur décret ?

« À l'heure actuelle, l'expérience concernait déjà les maternelles et 1^{re}-2^e primaires des écoles les moins favorisées. Le décret viserait un ensemble plus large d'écoles primaires. On va déjà faire un appel à projets d'ici à la fin de l'année scolaire pour étendre aux 3^e-4^e-5^e-6^e primaires pour ceux qui sont déjà dans le circuit. Pour ensuite mettre ce dispositif sous forme de décret qui serait applicable pour la suite des opérations, c'est-à-dire la rentrée 2025-2026. » ■ G.VBG

« L'objectif de l'évaluation, ce n'est pas la sanction mais l'amélioration de la formation de nos élèves »

GÉRALD VANBELLINGEN

On a confronté Frédéric Daerden à l'un des volets très sensible du Pacte pour un Enseignement d'excellence : l'évaluation des enseignants. Au moment d'écrire ces lignes, l'ensemble des organisations syndicales remettait un avis défavorable par rapport au projet de décret de la ministre Désir. Pour ces derniers, il est notamment : « *inacceptable que le développement des compétences professionnelles soit lié au mécanisme d'évaluation pouvant mener au licenciement pur et simple.* » Une manifestation est d'ores et déjà prévue le 27 avril prochain devant le siège du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Frédéric Daerden, comprenez-vous les craintes et la colère des syndicats ?

« On essaie de mettre en place un nouveau système. Qu'ils aient des craintes, c'est à mon avis assez légitime ou du moins je peux le comprendre. Car les enseignants peuvent se demander : est-ce que ça va nous prendre du temps, est-ce que c'est utile, est-ce que cela va entraîner des licenciements ou est-ce une manière d'en justifier certains ? Mais comme la ministre Désir l'a déjà expliqué et l'expliquera encore : l'objectif de ces évaluations, ce n'est évidemment pas la sanction. Au contraire, c'est d'abord une démarche constructive. Avec la volonté de valider tout ce qui se passe bien, mais aussi de réfléchir en commun sur les éventuelles améliorations à apporter. Pour qu'au final, les enfants bénéficient de la meilleure formation possible. Et c'est ça le plus important. »

Ce volet sanction est toutefois bien présent dans le projet de décret...

« Bien sûr, mais de qui ou de quoi parle-t-on ? Car cette sanction éventuelle ne concerne que celui qui est évalué négativement et qui ne fait rien pour s'améliorer. Et donc à un moment donné, après un processus qui est en outre prévu pour être long, on pourrait en arriver à un licenciement. Mais encore une fois, il n'y pas la volonté de sanctionner au départ. »

Est-ce que l'utilisation du terme « évaluation » n'était-elle pas déjà un mauvais choix à la base ?

« Peut-être qu'on aurait dû choisir un autre terme au départ, peut-être que cela aurait un peu moins heurté. Mais



Un souvenir d'école de Frédéric Daerden (le 4^e élève debout en partant de la gauche) ©DR

ce terme d'évaluation n'est pas pour autant un gros mot. On peut y voir une connotation négative si l'on considère que cette évaluation pourrait être mal réalisée, subjective ou même orientée. Ce qui pourrait arriver, il ne faut pas l'exclure non plus. Mais ce genre d'éventualités est également prévu avec, je le rappelle, des recours possibles pour les enseignants face à une évaluation qui se serait mal passée. »

Dans une perspective plus large, que peut-on faire face à la grogne générale des enseignants ?

« Pas mal de choses ont déjà été mises en place et d'autres sont prévues dans le cadre du Pacte d'excellence. On a d'ailleurs immunisé budgétairement toute une série

d'investissements complémentaires liés au Pacte d'excellence. Maintenant, on vit évidemment dans un cadre budgétaire déterminé avec une enveloppe qu'on ne peut augmenter à l'infini. Il faut donc être raisonnable et efficace dans ce que l'on fait. Et je pense que la volonté de la ministre de l'Éducation s'inscrit dans cette double démarche. C'est-à-dire : faire en sorte que notre enseignement soit le plus performant possible et le plus épanouissant possible. Pour que sa finalité : la formation de nos jeunes soit la meilleure possible. Tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui sont les siennes. » ■

Retrouvez « Trois questions à Frédéric Daerden » sur <https://l.ead.me/TroisquestionsF-Daerden>

